Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 77 (1932)

Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

1 an fr. 12.-; 6 mois fr. 7.25

1 an fr. 15.—; 6 mois fr. 9.—

3 mois fr. 4.— Prix du numéro fr. 1.50

3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION:

Major R. Masson, Avenue Druey, 11, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENT, VENTE:

Imprimeries Réunies, S. A., Av. de la Gare, 23, Lausanne. Chèques post. II.5209

ANNONCES: Agence de Publicité Gust. Amacker, Palud, 3, Lausanne.

L'instruction provisoire sur le service en campagne.

La guerre est une science expérimentale dont on ne fait jamais l'expérience en temps de paix, suivant un mot du mathématicien Henry Poincaré. Il en résulte que les règlements militaires appliqués au début d'une guerre résument l'expérience de la précédente.

Ils remplissent bien leur objet si les conditions d'organisation et d'armement ont peu changé dans les intervalles de paix. Mais si les perfectionnements des moyens de destruction ont progressé par de véritables bonds, comme à notre époque, les règlements de guerre sont exposés à être périmés avant d'être consacrés par l'expérience.

Il serait donc téméraire aujourd'hui de vouloir mettre un règlement du service en campagne au-dessus de toute discussion. L'adjectif de *provisoire* ajouté au titre du règlement français du 24 juin 1929 paru en 1930 est à juste titre un appel à la critique.

Les officiers au courant de l'histoire de la grande guerre trouvent dans ce document de judicieuses dispositions pour

1932